



La Lettre de la Fondation Pierre VÉROTS

POUR L'ÉTUDE ET LA PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA DOMBES

Déclarée d'utilité publique par décret du 13 juin 1984

LE MOT DU PRÉSIDENT

Aujourd'hui, l'écosystème dombiste n'est plus seulement à apprécier selon des critères économiques anciens, dès lors que notre milieu se voit agressé par la dégradation et la fragmentation des habitats, les pollutions locales ou lointaines, la pression multiforme de la ville. Pour assurer la pérennité de la Dombes, il convient désormais d'en estimer la véritable valeur, dans toutes ses dimensions humaines, sociales et environnementales.

Les auteurs du rapport que présentent aujourd'hui la Fondation VÉROTS et son Comité scientifique, ont appelé à une « redécouverte de la compensation » des dégâts entraînés par une croissance sauvage, antagonistes d'un véritable développement. Cette redécouverte signifie qu'il ne sera possible d'autoriser une atteinte à la biodiversité sans prévoir sa réparation complète (une équivalence écologique en quelque sorte). Mais nous devons préciser ce que doit être – et ne pas être – une mesure compensatoire, en créant notamment un système rassemblant des références cohérentes, à même d'éviter que de telles mesures ne se banalisent ou même dérivent vers un vulgaire « droit à détruire ».

La Lettre de la Fondation tente d'apporter sa contribution à de tels enjeux.

Suscitons l'envie d'agir pour la biodiversité, en valorisant l'identité dombiste.

Des solutions sont disponibles ; ayons l'audace de les saisir pour les mettre en œuvre.

Jean-François MAHÉ

Éditorial

PEUT-ON ATTRIBUER UNE VALEUR MONÉTAIRE À LA BIODIVERSITÉ ?

Comment apprécier quelque chose qui semble ne pas avoir de prix ?

Comment partager avec tout le monde l'évaluation d'un bien – la biodiversité – avec lequel le grand public est assez peu familier et qu'il peine à définir correctement ? En effet, il apprécie mal le niveau souhaitable et dispose, le plus souvent, d'informations trop générales dispensées par les grands médias, notamment la télévision, à l'occasion de grandes conférences internationales, c'est-à-dire de manière assez exceptionnelle. La dernière en date est le sommet de Nagoya (Japon) qui s'est tenu du 18 au 29 octobre 2010 et dont les conclusions ont été qualifiées par certains politiques comme "historiques" (C. JOUANNO, Secrétaire d'Etat à l'écologie) tandis que des organisations internationales stipulaient pour les unes "Nous n'avons pas été écoutés" alors que pour d'autres "Cet accord se situe dans la lignée du succès des grandes négociations du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, qui ont ouvert la voie à la Convention sur la diversité biologique".

À Nagoya, plusieurs engagements ont été pris pour préserver la biodiversité à l'horizon de 2020 et surtout sur le protocole Accès et Partage des Avantages, consacré aux ressources génétiques et aux bénéfices que l'on peut tirer de leur exploitation. Certains voyaient là une avancée réelle considérant que ce protocole était à la fois qualitatif et quantitatif. Il semble, en effet, assurer une répartition plus équitable des richesses issues des ressources génétiques à condition que les pays riches aident les pays en voie de développement !

Ces considérations doivent être examinées à l'échelle d'un territoire comme la Dombes et ses étangs. Peut-on, de manière plus générale, attribuer une valeur monétaire à un écosystème comme un étang dombiste ou à un espace boisé de ce territoire ? Existe-t-il une méthodologie définie pour aboutir à "monétariser" les services fournis par de tels écosystèmes ? C'est sur ce genre de questionnement que le Comité scientifique de la Fondation s'est penché à l'occasion de la venue d'un conférencier, M. Bernard CHEVAS-SUS-au-LOUIS, inspecteur général de l'Agriculture, qui a coordonné un rapport commandité par les pouvoirs publics de l'époque sur le thème "Fixer la valeur économique de la biodiversité" publié en 2009. Cette Lettre de la Fondation VÉROTS tente d'éclairer le lecteur sur cette question.

Christian DUMAS
Président du Comité scientifique
de la Fondation Pierre VÉROTS
Membre de l'Académie des Sciences



Etang Praillebard en remplissage en partie gelé. En fond, le siège de la Fondation Pierre VÉROTS qui devance la forêt des Oies.

Pourquoi et comment attribuer une valeur monétaire à la biodiversité ?

La biodiversité : c'est la vie, d'où la difficulté de définir simplement ce mot nouveau popularisé dans les années 1980. La convention sur la diversité biologique (Rio, 1992, connue comme celle sur la Biodiversité) reconnaissait pour la première fois en terme de traité international que sa conservation est « *un point qui concerne l'humanité entière* » et qu'elle fait partie intégrante des processus de développement. Cet accord de Rio couvre toutes les ressources génétiques, les espèces et les écosystèmes. Ces derniers sont eux-mêmes très complexes car ils recouvrent les espèces végétales et animales ainsi que tous les micro-organismes d'une part, les interactions existant entre ces espèces et les paramètres du milieu dans lesquels elles vivent, d'autre part. Nous voyons là toute la complexité de la biodiversité et le défi qui consiste à vouloir lui attribuer une valeur monétaire.

A priori, l'idée d'attribuer une valeur monétaire à la biodiversité peut choquer. Comment en effet apprécier quelque chose qui n'a pas de prix ? Comment vendre un bien sans lequel nous ne pourrions pas vivre ? Et comment partager avec le public l'évaluation d'un bien avec lequel ce public est peu familier, dont il apprécie mal le niveau souhaitable et sur lequel il dispose d'informations fort variables. D'ailleurs, les évaluations monétaires ne considèrent souvent qu'une composante, au mieux un ensemble de composantes, de la biodiversité. Et certains s'insurgent, voyant dans la valorisation du vivant une dérive dangereuse qui inviterait à établir une hiérarchie entre les espèces susceptibles de fournir des « services intéressants » et les autres, créant une discrimination infondée au sein de systèmes écologiques finalement indissociables.

En réalité, on peut reconnaître à la biodiversité une valeur d'existence (ou intrinsèque), conditionnée par des valeurs morales. La biodiversité est ainsi une source non négligeable d'identité culturelle et sa valeur esthétique varie des Européens aux Japonais et aux Chinois, des Néo-Zélandais aux Inuits. On peut aussi reconnaître à la biodiversité une valeur instrumentale (ou utilitaire), et souligner son intérêt pour les industriels du tourisme, de la santé, de l'alimentation, des biotechnologies, de même que pour les sociétés humaines, bénéficiaires de services délivrés gratuitement par les écosystèmes. Estimer la valeur de la biodiversité peut alors permettre de chiffrer les répercussions économiques d'utilisations non durables de notre « capital naturel ». Ces différentes valeurs ne sont pas sans relations : la valeur de la diversité génétique d'une portion de forêt tropicale ne correspond pas seulement aux possibilités d'exploitation de cette forêt, mais peut aussi se définir comme une valeur intrinsèque.

Notons enfin que les solutions techniques ne sauraient remplacer la nature et sa capacité d'innovation face au changement. Mieux, les plus performantes de ces solutions techniques s'inspirent du fonctionnement du vivant lui-même, donnant naissance à une véritable ingénierie écologique.

Y a-t-il un coût lié à l'érosion de la biodiversité ?

La biodiversité n'a cessé de diminuer depuis la création de la *Convention sur la diversité biologique* lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. A titre d'exemple, selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la moitié des mammifères sont en déclin et un quart d'entre eux sont menacés d'extinction. Le problème se pose avec acuité pour les oiseaux et, sans que l'on s'en rende vraiment compte, également pour les plantes. L'agriculture, l'élevage, la déforestation, l'urbanisation contribuent pour 80% de cette extinction, le reste étant lié à des causes naturelles. L'homme

fait partie intégrante de la biodiversité et on parle d'**empreinte écologique de l'homme** pour définir son action sur la biodiversité. Depuis 150 ans, c'est-à-dire depuis la publication « *De l'origine des espèces* » par Ch. DARWIN, cette valeur a augmenté d'un facteur 50 ! Les dirigeants politiques réunis à Johannesburg, en 2002, s'étaient engagés à rechercher les moyens de ralentir significativement cette érosion de la biodiversité d'ici à 2010. L'échec de cet objectif fait de la biodiversité un enjeu majeur de ce siècle, au même titre que la pauvreté, les ressources en eau, les besoins alimentaires et... le changement climatique.

Origine du concept de la valeur monétaire de la biodiversité

Dès 1967, l'économiste John Krutilla mettait en avant la nécessité de recourir à des évaluations économiques pour argumenter une philosophie de préservation de la biodiversité. Les biologistes ont largement fait écho à cette préoccupation, notamment avec Edward Wilson pour qui « *la biodiversité est l'une des plus grandes richesses de la planète, et pourtant la moins reconnue comme telle* ». En 1998, Robert Costanza et ses collaborateurs ouvraient un vif débat en chiffrant à plus de 33 000 milliards de dollars par an, la totalité des services rendus à l'humanité par les écosystèmes de la planète ; une évaluation mise en regard avec les 18 000 milliards de dollars du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial. Plus récemment, deux rapports ont proposé des analyses stimulantes de l'évaluation de la biodiversité : le premier, dirigé par l'Indien Pavan SUKHEDEV sous l'égide de l'ONU, le second par le Français Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS, à la demande du Premier ministre au lendemain du Grenelle de l'Environnement¹. Ces rapports ouvrent des voies nouvelles pour que « *toutes les décisions publiques soient arbitrées dans le futur en intégrant leur coût pour la biodiversité* ».



Etang Riquet, l'un des quatre étangs de la Fondation situé en tête du bassin versant de la Brevonne-Chalaronne, au sein du reliquat d'un massif forestier d'environ 500 ha au sud-ouest de la Dombes.

¹B. CHEVASSUS-au-LOUIS et al. (2009). *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique. Centre d'Analyses stratégiques.*



Etang Riquet bordé à l'est par le Bois Brûlé et à l'ouest par le Bois des Allées ; le premier sera traité en futaie irrégulière et le second sera laissé en évolution naturelle (adhésion au réseau FRENE), ces deux modes de gestion favorisent la biodiversité.

Quelques valeurs des services écosystémiques

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire a établi une véritable typologie des services rendus par les milieux naturels. Au-delà de cette typologie, la biodiversité apparaît comme un paramètre majeur de la valeur de ces services. Et ces « services » n'ont jamais cessé de surprendre : qui pouvait imaginer que des champignons seraient à l'origine de la découverte de la pénicilline (*Penicillium notatum*), ou serviraient comme immunosuppresseurs (*Tolypocladium inflatum*) en élaborant la cyclosporine ? Et que penser de l'if (*Taxus baccata*) dont une molécule complexe, présente dans l'écorce et dans le feuillage, possède des propriétés anti-cancéreuses, aujourd'hui utilisée en chimiothérapie. En fait, chaque organisme peut renfermer un trésor à l'exemple de la G.F.P. (*Green Fluorescent Protein*), protéine issue des méduses (*Aequora victoria*) très largement utilisée dans l'imagerie biologique in vivo, et dont la découverte a reçu les honneurs du prix Nobel de chimie en 2008.

Une partie du texte est issue de « *Libres propos d'Académiciens sur la biodiversité, Académie des sciences, juillet 2010* »

par Henri DECAMPS et Christian DUMAS

<http://www.academie-sciences.fr/activite/lpdv.htm>

Nette rousse, une des 8 espèces de canards dont le succès de reproduction est avéré en 2012 sur les étangs de la Fondation Pierre Vérots :

Sur ce cliché apparaissent trois mâles (à droite avec calotte orangée et bec rouge) et une femelle (à gauche avec calotte fauve et bec foncé). Le genre se distingue bien en plumage nuptial chez cette espèce et l'on parle de dimorphisme sexuel.

Le mâle en retrait, visible en arrière-plan, est équipé d'une selle nasale qui permet de l'identifier et de suivre ses déplacements migratoires pour peu qu'un observateur, quelque part en Europe, puisse lire le code alphanumérique inscrit sur la marque et ensuite le communiquer au réseau international de suivi mis en place.

A d'autres échelles, les interactions entre insectes et plantes peuvent détruire ou, au contraire, favoriser les productions agricoles. Et, selon une étude récente, l'apport des insectes pollinisateurs aux principales cultures mondiales en 2005 peut être estimé à 153 milliards d'euros, soit 9,5% de la valeur de la production alimentaire mondiale. Il est clair que ce ne sont là que des valeurs de référence, susceptibles de varier selon les lieux et le temps, par exemple en fonction de choix publics, d'actualisations d'enjeux socio-économiques, d'objectifs de politique environnementale. Quelles que soient ces variations, la diversité biologique a une valeur inestimable en ce sens qu'elle représente la Vie dont nous, humains, faisons partie. Elle donne à la Vie son étonnante capacité d'adaptation à un environnement sans cesse changeant.

Pour conclure, il y a plusieurs objections à l'intrusion de l'économie dans l'écologie :

- L'éthique : la vie n'est pas une marchandise !
- Une espèce (l'homme) peut-elle décider de la valeur d'une autre espèce ?
- « La substituabilité » : est-ce une décision économique ?
- La monétisation : peut-on envisager une monnaie verte alternative ?

Le rapport de la mission confiée à Corinne LEPAGE sur la gouvernance écologique en 2008, le Club des juristes, dans son rapport de janvier 2012 intitulé *Mieux réparer le dommage environnemental* et une proposition de loi déposée en mai 2012 au Sénat visent à inscrire la notion de **préjudice écologique** dans le Code civil : « Art. 1382-1 - *Tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage à l'environnement, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. La réparation du dommage à l'environnement s'effectue prioritairement en nature* ».

Le principe de **compensation écologique** s'est traduit depuis le Grenelle de l'Environnement par la récente réforme de l'étude d'impact, qui entre dans la procédure d'octroi des autorisations administratives préalables de travaux. Cette étude doit permettre de déterminer les mesures de nature à Eviter, Réduire, voire Compenser (ERC) les conséquences dommageables pour l'environnement. S'il n'a pu éviter ou réduire ces dernières, le porteur de projet devra compenser par des actions de conservation de la nature favorable aux espèces, aux habitats ou à des fonctionnalités écologiques.

Pour conclure, nous reprendrons cette belle formule d'Antoine de Saint-Exupéry : « **Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants** ».

Christian DUMAS



Cliché : JPh. RABATEL

CONFÉRENCE DE MONSIEUR CHEVASSUS-au-LOUIS

FAITE LE 16 JANVIER 2013 DEVANT LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION

Il nous paraît intéressant de porter à la connaissance des lecteurs de la Lettre de la Fondation les principales considérations développées à Praillebard le 16 janvier dernier par M. CHEVASSUS-au-LOUIS sur le thème suivant :

« **L'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes** »

« **La contribution de cette approche à la décision publique** »

Ce thème avait été celui fixé par le gouvernement au groupe de travail dont il s'était vu confié la présidence. Comme on le voit il s'agissait non seulement d'intégrer le capital naturel dans la comptabilité nationale, mais aussi de pouvoir tenir compte localement de ce capital naturel dans les études de rentabilité des grands travaux.

Après avoir fait remarquer qu'il est hors de portée actuellement de valoriser certains aspects de la biodiversité, comme par exemple les espèces rares ou à intérêt médicinal éventuel, l'orateur aborda les services « de nature écologique » que rendent les milieux naturels, et qui eux, peuvent être évalués en se posant les questions suivantes :

- comment remplacer le service naturel rendu. C'est le coût de substitution ;
- comment restaurer ce service. C'est le coût de restauration.

et en retenant bien entendu la voie la moins coûteuse à résultat égal.

On aura compris que chaque cas est un cas particulier. M. CHEVASSUS-au-LOUIS prit donc en exemple le cas des **forêts tempérées françaises**, et la question qu'il se pose est la suivante :

- « De quoi se priverait-on si on supprimait 1 hectare de cette forêt, pour affecter le terrain ainsi récupéré à d'autres usages ? ».

M. CHEVASSUS-au-LOUIS estime que les services rendus par une forêt de ce type peuvent se classer sous les quatre rubriques suivantes :

1. Les services d'approvisionnement, c'est-à-dire les produits végétaux et les produits des habitants de la forêt, qui font l'objet par exemple de la chasse.
2. Les services de régulation. La forêt participe en effet au maintien de la qualité de l'air, des eaux, des sols et indirectement à la sauvegarde de certains aspects de la santé humaine.
3. Les services culturels. Pouvoir se promener dans une forêt a une valeur au même titre que d'autres distractions qui, elles, sont payantes parce qu'elles impliquent des dépenses.
4. Les autres services éventuels. Les forêts participent, dans un certain nombre de cas, à la protection contre les crues, ou à la sauvegarde des sols face à l'érosion due aux pluies. Si on les détruit il faudra investir par ailleurs.

À droite M. Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS à l'heure du Comité scientifique du 16 janvier 2013, à gauche M. Christian DUMAS,



L'orateur a développé certaines de ces rubriques et a donné des exemples, qui sont d'autant plus intéressants qu'ils ne manquent pas de surprendre et de bousculer les idées parfois un peu confuses que nous avons plus ou moins en tête.

- Les services dits « d'approvisionnement » sont en partie connus puisqu'une forêt produit du bois qui, sur pied, est valorisable sur le marché en moyenne à 75 €/ha/an, ce qui représente une valeur de 1,13 milliard d'euros pour les 15 millions d'hectares de la forêt métropolitaine.

Mais comptabilise-t-on toujours les produits cueillis mais non forcément commercialisés comme :

- les champignons (près de 10.000 t non commercialisées ou autoconsommées)
- les fruits (près de 4.000 t. de châtaignes récupérées)
- le miel (5600 à 7000 t)
- le bois mort récupéré localement comme combustible.

Les experts évaluent à 10 /15 € par ha et par an ces services non marchands.

- La forêt participe à l'épuration de notre atmosphère, face à la pollution que nous engendrons. Une forêt en développement absorbe environ 3,6 t de CO2 par ha et par an. Comme il en coûterait 30 € par t pour se débarrasser de ce CO2 par d'autres moyens, le service rendu par 1 ha de forêt vaut 108 € par an.

- La forêt, de par son existence, stocke du carbone, tant dans sa partie aérienne que dans sa partie souterraine. Au total, cela représente environ 90 t de Carbone

stocké par ha. Ce service, qui évite une pollution supplémentaire, vaut au moins 200 € par ha et par an.

- La forêt permet d'économiser sur le traitement des eaux. Ce service est valorisable à 90 €/ha et par an.

- La forêt piège les microparticules de l'atmosphère et absorbe l'oxyde de soufre. Ce poste est à mettre en relation avec les dépenses de santé. Le chiffrage n'a pas été fait à ce jour mais devrait pouvoir être entrepris.

- Hors chasse et cueillette la forêt accueille des visiteurs. On estime à près de 60 le nombre de visites / an et par ha dans la partie accessible au public (soit environ la moitié de la forêt française). Comme les visiteurs dépensent en moyenne 3,5 € par visite en transport, on peut considérer qu'ils attribuent au moins cette valeur à la forêt qu'ils visitent. Cela représente en moyenne 200 € par ha x an (avec des écarts importants selon le type de forêt et leur statut).

- Les chasseurs dépensent 2 à 2,5 milliards d'euros/an pour 36 millions d'hectares de forêt. Cela veut dire que les chasseurs attribuent à la forêt au moins 60 € par ha et par an en moyenne.

Au total, en France, si l'économie visible de la forêt tempérée, due à la production de bois, est d'environ 100 € par ha et par an, en réalité l'ensemble des services rendus par la forêt permet d'avancer une rentabilité de plus de 1000 € par ha et par an.

Ce gain est, dans l'état actuel des choses, purement théorique, bien que réel. Il ne peut en effet bénéficier aux gestionnaires ou aux propriétaires.

Telles sont les pistes de réflexions actuelles et les premières évaluations. Elles ont déjà le mérite de nous conduire à un regard tout à fait nouveau sur nos forêts. Mais cette démarche peut évidemment être appliquée à tous les écosystèmes de la planète. Parmi les pays qui ont adopté des démarches similaires on peut citer la Suisse et le Canada.

Par ailleurs, la biodiversité, au sens scientifique du terme, n'est pas prise en compte dans cette analyse économique, car difficile à évaluer. Elle constitue néanmoins un enjeu réel.

Quoi qu'il en soit le travail présenté par M. CHEVASSUS-au-LOUIS montre que le capital naturel ne peut être ignoré lorsque la rentabilité d'une opération d'aménagement est étudiée.

Jean ANDRIOT

Pour en savoir plus on pourra consulter le rapport du groupe de travail (376 pages) sur www.economie.eaufrance.fr/IMG/pdf/rapport_bio_v2.pdf

VISITES À LA FONDATION

Au printemps 2012, la Fondation a accueilli, pour une présentation de son territoire et de ses activités :

M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Rhône-Alpes,
M. Philippe GALLI, Préfet de l'Ain,
M. Jean-Philippe DENEUVY, Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes,
Mme Martine POUMARRAT, chef de projet NATURA 2000 à la DREAL Rhône-Alpes,
M. Denis DOMALLAIN, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain,
M. Sébastien FERRA, Directeur adjoint Départemental des Territoires de l'Ain.



De droite à gauche : MM. J-F. CARENCO (Préfet de la région Rhône Alpes), Ph. GALLI (Préfet de l'Ain), J-F. MAHÉ (Président de la Fondation), Ph. LEBRETON (Administrateur de la Fondation), en bordure d'étang Riquet, l'un des 4 étangs de la Fondation Pierre VÉROTS.

Actualités

Succès de reproduction exceptionnelle des canards, sur les étangs de la Fondation Pierre VÉROTS en 2012

Fait exceptionnel en 2012, environ 65 % des nichées de canards obtenues sur les étangs de la Fondation furent issues d'éclosions postérieures au 21 juin, probablement du fait de pontes de remplacement en début de printemps (dû aux conditions climatiques défavorables ayant alors sévi en Dombes).

Malgré la dystrophisation marquée de l'étang Boufflers et le mauvais remplissage, au printemps 2012, des 4 étangs de la Fondation (41 ha en eau pour une surface cadastrale de 57 ha), le nombre de nichées de canards qui y furent observées, fut l'un des plus importants depuis 2000, **de l'ordre de 70 nichées différentes de canards**, toutes espèces confondues. Au regard de l'indice de reproduction basé sur le nombre de nichées de canards obtenues pour 10 ha en eau (calculé pour les quatre étangs de la Fondation), cette saison 2012 arrive même en tête avec **un indice de 16 à 17. Pour mémoire, en Dombes cet indice est en moyenne inférieur à 2 à l'heure actuelle (10 dans les années 1960-70).**

Les nichées recensées concernent au moins 7 espèces différentes de canards : Nette rousse, Milouin, Morillon, Nyroca, Colvert,

Chipeau, Sarcelle d'été. Il y a même une forte présomption quant à la reproduction sur le site d'une 8^{ème} espèce : la Sarcelle d'hiver.

Autre fait marquant : la présence, au printemps 2012, d'une nichée constituée de 4 poussins nyrocas qui purent être régulièrement observés, sur l'étang Praillebard, jusqu'à leur envol en septembre 2012. Ce canard plongeur, rare et protégé, semble donc être fidèle aux étangs de la Fondation, puisqu'il y niche depuis plus d'une décennie, avec succès de reproduction avéré.

D'ailleurs, la notion de fidélité au site de reproduction pour les canes (pas seulement pour les nyrocas, dont 4 couples étaient présents au printemps 2012) pourrait expliquer en partie cette importante fréquentation, par les canards, des étangs de la Fondation. Le retour en 2012, d'une des canes milouins, pour la 7^{ème} année consécutive sur un des étangs de la Fondation, durant la saison de reproduction, vient confirmer cette notion de fidélité (informations obtenues grâce au marquage et baguage de certaines canes milouins et morillons, dans le cadre d'un programme d'étude national mené par l'ONCFS et relayé localement par la Fondation). Toutefois, il y eut un recrutement impor-

tant de nouvelles canes non marquées, non baguées et la fidélité au site ne peut seule expliquer les exceptionnels résultats de reproduction des anatidés que connaissent les étangs de la Fondation. Qu'est-ce qui les rend aussi attractifs, en période de reproduction, pour les canards ? Quelques réponses peuvent être proposées : les aménagements spécifiques réalisés (tels qu'ilots, fractionnement de la jonchaie, création de chenaux, etc...) la présence de prairies en bordure d'étang, le mode particulier de gestion appliqué favorisant la biodiversité (permettant la présence sur les étangs d'herbiers et d'invertébrés, sources de nourriture des canards), la position en tête de bassin versant qui plus est forestier (avec une faible anthropisation et donc moins de perturbations), la présence d'une clôture autour d'une partie du domaine (réduisant les intrusions indésirables de promeneurs, animaux domestiques voire compagnies de sangliers consommateurs d'œufs)...? Les données collectées par la Fondation permettront sans doute un jour d'apporter des réponses pouvant être utiles à d'autres gestionnaires.

Benoît CASTANIER
le 23 avril 2013

Responsable de la publication :
Jean ANDRIOT



Fondation Pierre VÉROTS
Domaine de Praillebard
01390 - St JEAN de THURIGNEUX
Tél. 04.74.00.89.33 ou 09.64.24.43.84
Fax 04.74.00.89.27
Email : fondation.pierre-verots@wanadoo.fr
Site Internet : www.fondation-pierre-verots.com